

INSTALLEZ DES CUVES

pour préserver la ressource en eau

L'eau est une denrée précieuse. Or, un mètre carré de toiture reçoit entre 800 et 1 100 litres tout au long de l'année. Un volume important qui peut être collecté pour préserver la ressource collective et permettre d'économiser l'eau potable, en utilisant l'eau de pluie pour les usages techniques.



Les cuves proposées par Citerneo sont souples et se posent hors-sol. Très faciles à installer, elles trouvent leur place dans le jardin ou sous une terrasse par exemple.

Récupérer les eaux de pluie offre différents avantages. Le premier, c'est que cela va permettre de réduire de moitié ses consommations d'eau potable. En installant une cuve dans le jardin d'un particulier, celui-ci pourra ainsi arroser son jardin, remplir sa piscine, laver sa voiture, voire l'utiliser pour les sanitaires ou le lavage des sols, si elle est raccordée à la maison. L'aspect économique de ce type de projet est à prendre en compte : toutefois, ce ne sera pas l'argument majeur. En effet, une cuve pourra être amortie au bout de quelques années, surtout si elle permet de substituer l'eau potable pour les sanitaires et le lavage du sol.

Elle permet surtout de ne pas gaspiller de l'eau potable pour des usages qui n'en nécessitent pas, ce qui est intéressant d'un point de vue environnemental. En outre récupérer l'eau de pluie permet de maintenir l'usage d'arrosage, malgré les interdictions en période de sécheresse : en effet, il ne s'agit pas de prélever à partir d'un forage de l'eau émanant de la ressource collective. *"C'est l'un des avantages pour le jardin, cela permet de maintenir l'usage même lors des arrêtés préfectoraux"* explique Thierry Moreau, adjoint de direction de l'entreprise Citerneo. En plus, l'eau sera de bien meilleure qualité pour les végétaux avec une température idéale, lorsque le volume de stockage est enterré. L'eau de pluie n'est pas chlorée. *"Bien que non potable, la qualité de l'eau et son pH conviennent parfaitement aux végétaux qui assimilent bien mieux l'eau"* évoque Jacques-Albert Roussel, fondateur de Kipoplue.

Une obligation ?

Dans certains cas, l'installation d'une cuve de rétention peut être obligatoire. En effet, lors de construction neuve, la commune peut imposer une gestion d'eau à la parcelle. Cela signifie que les particuliers doivent alors stocker l'eau de pluie avant de pouvoir la libérer hors de la parcelle avec un débit calibré. Il est alors judicieux de rajouter une fonction stockage à la cuve de rétention pour obtenir une cuve double fonction. *"Cela permet de substituer de l'eau potable pour des usages qui ne nécessitent pas cette qualité d'eau. Les particuliers réalisent ainsi une action citoyenne"* souligne Luc Lary, directeur stratégie et développement produits chez Sebico.

Il existe plusieurs grands types de cuves. Des citernes souples qui reposeront au sol, des citernes adossées à un mur ou encore des cuves en béton ou en polyéthylène qui, quant à elles, nécessiteront d'être enterrées dans le jardin. Les différentes solutions sont proposées avec des kits de raccordement qui permettent aux paysagistes d'effectuer les branchements de manière très simple.

Dans tous les cas, l'arrêté du 21 août 2008 indique la nécessité d'un système de filtration en amont du stockage et d'un système de déconnexion entre les deux réseaux pour éviter toute pollution du réseau d'eau potable. Pour cette dernière obligation, il existe sur le marché des systèmes de gestion autonome des eaux de pluie qui basculent automatiquement d'un réseau à l'autre, tel que le dispositif Kipovision.

Quel volume de cuve installer ?

Le dimensionnement de la cuve prendra en compte différents facteurs. Le premier est la capacité de captation de l'eau. Le deuxième est la pluviométrie de la région. Selon le lieu où l'on se trouve, les besoins ne seront pas les mêmes.

"Pour aider les professionnels à déterminer la capacité de la cuve, notre propre bureau d'études va étudier la pluviométrie des 20, 10 et 5 dernières années sur site afin d'optimiser les filtrations, le stockage et la gestion des eaux de pluie à l'efficacité, les implantations possibles et la capacité de captation des surfaces de toiture" explique Jacques-Albert Roussel. Avant d'ajouter : "dans tous les cas, l'idéal est de pouvoir bénéficier de cette ressource avec un nombre de jours entre deux pluies supérieur à 21 jours. Selon cet objectif, nos solutions permettent des économies d'eau de l'ordre de 72 %, avec des autonomies supérieures à 30 jours."

L'installation hors-sol

Citerneo propose des citernes souples d'une capacité allant de 1 à 2 000 m³. Celles-ci présentent plusieurs avantages. *"Elles sont économiques, simples d'installation et très compactes lors du transport, ce qui permet de limiter, notamment, l'empreinte environnementale" explique Thierry Moreau. Concernant le volume à choisir, l'entreprise préconise de prendre aussi grand que l'espace disponible. L'installation la plus fréquente se*

trouve sous le vide sanitaire. En effet, seuls 80 cm de hauteur sont nécessaires. La pose se fera sur un sol plat et stabilisé couvert d'un lit de sable en 0/2 sur une dizaine de centimètres. *"Il faut simplement que la plateforme soit 20 cm plus longue et plus large que la cuve" précise le spécialiste. Il faudra ensuite scier la gouttière pour placer le collecteur au niveau maximal de la citerne. Ensuite, il ne reste plus qu'à effectuer les branchements et raccorder la pompe.*

Pour sa part, Ecol'Eaumur propose des citernes verticales de 800 litres qui peuvent s'installer contre un mur, ou même servir de clôture. Ces kits peuvent être raccordés à la toiture ou équipés de collecteurs autonomes. *"Sa faible largeur, de 40 cm, permet de ne pas encombrer les jardins" explique Adrien Garatin, co-gérant de l'entreprise. Ces citernes, adaptées au jardin, sont équipées d'une sortie d'eau à 50 cm à hauteur d'arrosoir. "Un paysagiste peut l'intégrer dans n'importe quel projet. Grâce à notre système d'installation à l'aide de poteaux, il est possible de le poser de façon simple et sécurisée n'importe où dans un jardin" ajoute-t-il.*

Une eau de pluie réglementée

La norme NF EN 16941-1 encadre la collecte de l'eau de pluie, issue des toitures inaccessibles, pour différents usages. Le réemploi de l'eau de pluie, sous conditions, peut se faire à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, par exemple pour le lavage des véhicules de l'entreprise, les toilettes, l'arrosage...